

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
AVIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE BÉDARRIDES

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-53

AVENANT N°2 AU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION

Envoyé en préfecture le 29/10/2025
Reçu en préfecture le 29/10/2025
Publié le **29 OCT. 2025**
ID : 084-218400166-20251022-2025_53-DE

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCATION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	16	26	16/10/2025	16/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, se réunit, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BERARD, Maire.

Étaient également présents : Isabelle DUCRY ; Daniel BOCCABELLA ; Magali ROBERT ; Benoit DAGAN ; Adjointes au Maire ;

Ainsi que : Jean-Claude RUSCELLI ; Anthony SUBER ; Christian TORT ; Marc DOVESI ; Odile PARRENO ; Julien LETOFFE ; Clotilde COUDENE ; Joël SERAFINI ; Isabelle IBANEZ ; Jean-Luc SANCHEZ ; Maryse TORT ; Conseillers Municipaux ;

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Magali ROBERT
Eva BOCCABELLA	qui donne pouvoir à	Marc DOVESI
Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO
Laure COMTE-BERGER	qui donne pouvoir à	Isabelle DUCRY
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Maryse TORT
Marie-Dominique SARRAIL	qui donne pouvoir à	Jean-Luc SANCHEZ
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Dominique CARRIE	qui donne pouvoir à	isabelle IBANEZ

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Gaëlle RICHARD ; Jean-Louis TARTEVET ; Michel PERRAND.

Secrétaire de séance :

Anthony SUBER



Par délibération n°2022-492 en date du 18/11/2022, le Conseil Départemental de Vaucluse a adopté la mise en place du Contrat Vaucluse Ambition à destination des 151 communes vauclusiennes.

Ce contrat permet au Conseil Départemental de renouveler son soutien financier aux communes afin de favoriser un développement équilibré, durable et solidaire de son territoire.

Par ce contrat, le Département s'attache à poursuivre et à renforcer une politique de soutien à l'investissement local des communes dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services publics, en soutenant des opérations contribuant à l'attractivité et l'amélioration des services et équipements communaux.

Par courrier en date du 06 décembre 2022, le Conseil Départemental de Vaucluse a informé la commune qu'une dotation forfaitaire d'un montant de 242.400,00€ lui avait été allouée.

Celle-ci est répartie de la manière suivante :

- Une part de 20% dédiée à la thématique Transition écologique et énergétique.
- Une part de 80% dédiée aux thématiques socles.

Sur la phase contractuelle 2023-2025, la commune pourra présenter cinq opérations.

A ce jour, quatre projets ont déjà été délibérés :

- ❖ La réhabilitation des équipements pour le complexe sportif par la rénovation du système d'éclairage des stades de rugby, football et cours de tennis ;
- ❖ La réhabilitation des équipements pour le complexe sportif par la remise en accessibilité de la salle de danse ainsi que l'acquisition de défibrillateurs ;
- ❖ L'amélioration de l'accessibilité des services publics par l'aménagement de locaux communaux pour accueillir les bureaux du Centre Communal d'Action Social ;
- ❖ Un volet « sécurisation » regroupant :
 - La mise en place d'un système d'alarme « attentat-intrusion » dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sureté dans les bâtiments accueillants des enfants ;
 - La réhabilitation du parc de vidéoprotection.

Il est demandé la régularisation du montant du projet portant sur le projet de réhabilitation des équipements complexe sportif par la remise en accessibilité de la salle de danse ainsi que l'acquisition de défibrillateurs.

En effet, le projet étant moins onéreux que prévu, le montant de subvention sollicité doit être ajusté en fonction du montant définitif tel que suit :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
ACCESSIBILITE SALLE DE DANSE ET ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS		
CVA	10 270,95 €	60 %
DETR	3 423,65 €	20 %
Autofinancement	3 423,65 €	20 %
TOTAL	17 118,25 €	100 %

De plus, il est demandé l'ajout du projet suivant :

- ❖ La réhabilitation des escaliers principaux de l'école primaire Jacques Prévert.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
REHABILITATION DES ESCALIERS PRINCIPAUX		
CVA	15 195,39 €	6,23 %
DETR	114 801,00 €	47,09 %
Autofinancement	113 815,61 €	46,68 %
TOTAL	243 812,00 €	100 %



SUR LE RAPPORT DE Jean BÉRARD, Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 ;
- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront prélevés sur le budget principal de la commune – chapitre 21
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout(s) document(s) nécessaire(s) à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le secrétaire de séance,
 Anthony SUBER

Le Maire,
 Jean BÉRARD



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2025-53	AVENANT N°2 AU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION	Pour :	26	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue L'euchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication